



Avenir des archives religieuses

Montréal le 19 novembre 2010

Le Centre des archives historiques du diocèse de Québec et les archives des communautés religieuses¹

PIERRE LAFONTAINE

EN GUISE DE PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	1
1 MISE EN CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET	2
1.1 Comité de l'AEQ, 1996-1998	2
1.2 Comité conjoint AAQ / ANQ, 1999	2
2 TROIS ORGANISMES AU SERVICE D'UN PROJET	4
2.1 La Fondation des archives historiques du diocèse de Québec	4
2.2 Le Centre des archives historiques du diocèse de Québec	4
2.3 Le Comité d'experts archivistes ou comité conjoint AAQ/ANQ/RAR	5
3 MISE EN OEUVRE DU PROJET : QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES	6
3.1 Enquête sur les réalisations diocésaines	6
3.2 Enquête sur les besoins archivistiques	6
• Les archives des communautés religieuses	7
3.3 Le choix d'un site et d'un bâtiment	8
3.4 La recherche de financement	10
CONCLUSION	11

¹ Communication au colloque du Regroupement des archivistes religieux (RAR) sur « L'avenir des archives religieuses au Québec », ou : la contribution des diocèses du Québec à la sauvegarde des archives des communautés religieuses. Auditorium de Bibliothèque et archives nationales du Québec, Montréal, 15 octobre 2010.

EN GUISE DE PRÉAMBULE

Avant de parler de la sollicitude de l'archevêque de Québec pour les archives des communautés religieuses, j'aimerais rappeler la sollicitude des communautés religieuses — et celle des prêtres de Saint-Sulpice — à l'égard des archives épiscopales de Québec dans le moment le plus tragique de l'histoire de l'Église au pays. En effet, à l'approche du siège de Québec, « vers le 15 mai 1759, les archives et effets personnels de l'Évêché [ont] été envoyés en différents endroits à Montréal et à Trois-Rivières » par Mgr de Pontbriand. Peu après, « c'est aux Ursulines [de Québec], 'dans une voûte', que les archives du Chapitre ont été déposées, dès le commencement du siège de la ville ». ² Il est vrai qu'en 1765, un acte notarié affirmait que quelques-unes de ces archives n'avaient pas encore été retrouvées ³ et d'autres, en 2010, manquent toujours... Après cet acte de reconnaissance trop rapide, passons au sujet principal.

INTRODUCTION

Le devoir épiscopal

Outre les devoirs de l'évêque diocésain à l'égard des archives diocésaines et des archives paroissiales (c. 381 S 2), le droit canonique lui rappelle également le « devoir de veiller aux archives historiques situées sur son territoire (c. 491 S 3)⁴. C'est le sujet qui nous occupe aujourd'hui : quelle est la contribution actuelle ou future des différents diocèses du Québec à l'égard des archives des communautés religieuses.

Des projets réalistes et diversifiés

La Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église (CPBCE), dès le début de sa lettre circulaire sur *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, a bien souligné que « dans l'ensemble, la situation des archives ecclésiastiques est des plus diversifiées. Aussi n'a-t-elle voulu donner que des « orientations générales, utiles à la formulation de programmes opérationnels spécifiques », rappelant qu'« il ne serait pas réaliste de proposer un seul et unique projet, valable pour toutes les archives ecclésiastiques. » (no 2)

Un pôle de référence

La lettre de la CPBCE insiste cependant et souhaite qu'une organisation 'sérieuse' des archives d'un diocèse serve d'exemple, de modèle et de stimulant pour les autres organismes et associations ecclésiastiques présentes sur son territoire.

² Gosselin, Auguste-Honoré, *L'Église du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête*, 3^e Partie, Mgr de Pontbriand, Québec, Laflamme & Proulx, 1914, p. 5.

³ Acte notarié du 20 décembre 1765, *Bulletin des recherches historiques*, 25 (1919) : 159.

⁴ Voir aussi la circulaire de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, Cité du Vatican, 2 fév. 1997 : « Il convient en premier lieu de mettre en relief la responsabilité primordiale de chacune des Églises particulières en ce qui concerne sa propre mémoire historique. » (2.1). Texte publié dans *La Documentation catholique*, 94/13, no 2163 (6 juillet 1997) : 610-620.

J'en viens donc au sujet de mon exposé : *Le Centre des archives historiques du diocèse de Québec et les archives des communautés religieuses*, sujet que je traiterai en trois parties :

- 1 Mise en contexte et historique du projet
- 2 Trois organismes au service d'un projet
- 3 Mise en œuvre du projet : quatre chantiers prioritaires

J'omettrai volontairement le nom des personnes concernées, très nombreuses, pour ne retenir que leurs titres et fonctions, ainsi que de nombreux sujets ne touchant pas directement la question des archives des communautés religieuses.

1 MISE EN CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

1.1 Comité de l'AEQ, 1996-1998

À Québec, comme ailleurs, l'intérêt épiscopal pour la question des archives ecclésiastiques a trouvé un vigoureux stimulant dans la crise qui a et qui continue de secouer l'Église en général et le réseau paroissial en particulier : crise de la foi, baisse des familles nombreuses et des vocations, baisse des effectifs cléricaux, baisse de la pratique religieuse, baisse des revenus paroissiaux. Un ensemble de facteurs qui ont abouti à même résultat quant au sujet qui nous occupe : fusion de paroisses, ventes d'églises et de presbytères, relocalisation des archives paroissiales, le plus souvent par regroupement dans des locaux exigus et des conditions plus ou moins précaires. Crise semblable, du côté des communautés religieuses.

Il faut reconnaître à l'Assemblée des chanceliers et chancelières du Québec le mérite d'avoir considéré sérieusement le problème et d'avoir institué, en février 1996, un comité d'étude sur les archives paroissiales. Les travaux de ce comité, auxquels un archiviste du diocèse de Québec a activement participé, ont duré deux ans et ont conduit à la publication du manuel intitulé *Les archives paroissiales. Guide de gestion et de mise en valeur*⁵ (1999), revue et augmenté en 2009⁶.

1.2 Comité conjoint AAQ / ANQ, 1999

Dans la foulée des travaux du Comité de l'AEQ et avant même la publication du manuel mentionné, l'archevêque de Québec a institué un comité conjoint, comprenant deux représentants des Archives de l'archidiocèse de Québec (AAQ) et un représentant des Archives nationales du Québec (ANQ), pour réfléchir sur la situation et l'avenir des archives paroissiales de son diocèse. Le rapport du comité, intitulé « Situation et avenir des archives paroissiales dans l'archidiocèse de Québec », est daté de novembre 1999.

⁵ Assemblée des évêques du Québec, Montréal, AÉQ., 1999, 68 p.

⁶ Assemblée des chanceliers et chancelières du Québec, *Les archives ecclésiastiques, diocésaines et paroissiales. Patrimoine archivistique de l'Église catholique. Origine, conservation et perspective*. Montréal, Wilson & Lafleur, 2009.

L'ampleur des besoins s'est révélée au fur à mesure des travaux du comité :

- Problème des archives des paroisses supprimées suite à des réaménagements pastoraux ;
- Problème des archives des paroisses du Régime français, à la fois les plus anciennes et les plus en danger en raison des bâtiments qui les abritent ;
- Problème des archives des autres paroisses.

Réfléchir sur la question des archives paroissiales, c'était tôt ou tard regarder la situation des archives diocésaines : la possibilité d'accueillir les archives paroissiales dans les locaux existants, mais aussi, et plus sérieusement, la situation des archives diocésaines proprement dites en regard des normes de conservations actuelles.

Réfléchir sur la question des archives diocésaines, c'était tôt ou tard évoquer la possibilité d'un véritable centre d'archives diocésain et subséquemment, poser un regard d'ensemble sur la question des archives ecclésiastiques sur le territoire diocésain, notamment celles des communautés religieuses.

Le rapport de ce comité conjoint était assorti de onze recommandations qui élargissaient la perspective aux dimensions réelles du problème :

- 3^e recommandation : « Que l'église de Québec institue un centre d'archives diocésain d'archives paroissiales (...) pour la conservation et la mise en valeur des archives paroissiales et, éventuellement, d'autres corporations ecclésiastiques locales. »
- 11^e recommandation : « À l'occasion de la constitution d'un centre d'archives paroissiales, que l'Église de Québec entreprenne une réflexion d'ensemble sur :
 - a) l'avenir des archives diocésaines (...)
 - b) l'avenir du trésor artistique et liturgique du diocèse ;
 - c) l'avenir des archives des communautés religieuses de l'archidiocèse de Québec.

Bref, que l'évêque, selon l'étymologie de son titre d'*episcopus* et pour y faire honneur, ait un regard d'ensemble sur la situation.

À partir de décembre 1999, le rapport du Comité conjoint a circulé, comme il se devait et parmi bien d'autres dossiers, au sein des divers comités épiscopaux qui ont la charge de conseiller l'archevêque. Il ne m'appartient pas de détailler ni de commenter le processus par lequel ce dossier a cheminé, sous la conduite du vicaire général et du chancelier. Je dois cependant regretter que les archivistes, pendant cette période n'aient pas participé à la conception du projet mis sur pied entre 1999 et 2002, absence dont les effets, je pense, se font encore sentir.

2 TROIS ORGANISMES AU SERVICE D'UN PROJET

L'archevêque de Québec, le vicaire général et le chancelier, à titre de premiers responsables du projet d'un centre d'archives historiques diocésain, ont créé deux corporations et divers comités pour en assurer la conception, le financement et la mise en œuvre.

Une brève description de trois de ces organismes s'impose et permettra de suivre plus aisément la présentation, en troisième partie de cet exposé, des principaux chantiers du projet. Je retiens donc, laissant de côté d'autres comités importants comme celui des architectes, les trois suivants : la Fondation des archives historiques du diocèse de Québec ; le Centre des archives historiques du diocèse de Québec ; le Comité d'experts archivistes.

2.1 La Fondation des archives historiques du diocèse de Québec

C'est au cours de la période charnière 2000-2002, après le dépôt du Rapport sur la situation des archives paroissiales, que cette fondation fait son apparition. Incorporée sous une charte fédérale le 18 novembre 2002, cette Fondation n'a été créée par un acte épiscopal que le 20 juin 2003.⁷ Le siège de cette Fondation, initialement situé à Montréal, a été déménagé à Québec ultérieurement.

Normalement responsable du financement du projet - mandat habituel d'une fondation - cet organisme avait également le titre de « maître d'œuvre » du projet, ce qui entraîna inévitablement certaines complexités de fonctionnement.

2.2 Le Centre des archives historiques du diocèse de Québec

Le Centre des archives historiques du diocèse de Québec, constitué par un acte épiscopal du 3 novembre 2003⁸, a été incorporé sous une charte provinciale le 1^{er} juin 2004. Cette corporation, créée pour faire contrepoids à la Fondation et ayant les mêmes pouvoirs et attributs que cette dernière, est demeurée à toute fin pratique inopérante.

Une entente-cadre entre les deux corporations mentionnées ci-dessus n'est pas parvenue à résoudre les problèmes de structures et de fonctionnement, réels, mais surtout appréhendés, laissant à la Fondation le rôle de maître d'œuvre, responsable de la conception du projet et de sa mise en œuvre.

⁷ Annonce de la création de la Fondation des archives historiques du diocèse de Québec, à l'Hôtel de Ville de Montréal, en présence de S. Exc. monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (Journée internationale de la Francophonie) et du Cardinal Marc Ouellet.

⁸ *Pastorale Québec*, 11 mai 2004 : 14-15.

2.3 Le Comité d'experts archivistes - Comité conjoint AAQ/ANQ/RAR, 2003-2009

Le Comité d'experts archivistes, chargé d'effectuer les études préliminaires à la réalisation d'un centre diocésain d'archives historiques, a été constitué par un acte épiscopal du 18 février 2003. Il avait cependant reçu un mandat de la Fondation dès novembre 2002 et a commencé ses travaux dès cette date.

Ce comité conjoint comprenait trois membres du diocèse de Québec (le personnel des archives historiques diocésaines et le responsable des archives paroissiales), un membre des Archives nationales du Québec et un représentant du Regroupement des archivistes religieux. La composition du comité indique déjà l'importance accordée à la question des archives des communautés religieuses dans le projet.

À partir des orientations de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église et à la lumière du mandat reçu des autorités diocésaines, le comité a procédé à de nombreuses et minutieuses études archivistiques nécessaires au développement du projet et à sa réalisation. À cet effet, le Comité entretenait des liens avec différents partenaires du projet, partenaires qui avaient comme la Fondation leur siège à Montréal, ce qui ne manqua pas d'avoir certaines répercussions sur l'évolution des travaux.

Au fil des ans, constatant l'impasse dans laquelle se trouvait le projet, le Comité d'experts archivistes a progressivement réorienter ses activités en travaillant sur l'organisation de la gestion documentaire au sein de la curie diocésaine en prévision du versement éventuel au futur Centre des archives historiques.

Cette brève présentation de trois organismes centraux au service du projet d'un Centre d'archives diocésain met en relief certains éléments ayant contribué à en retarder la réalisation. On verra par l'étude de quatre chantiers prioritaires que ces éléments ne furent pas les seuls en cause et qu'ils ne furent sans doute pas les principaux.

3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET : QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES

Je présente maintenant, en m’y attardant davantage, quatre chantiers prioritaires qui ont retenu l’attention du Comité des archivistes (3.1, 3.2 et 3.3) et de la Fondation (3.4) : une enquête sur les réalisations diocésaines existantes ; une enquête sur les besoins archivistiques (c’est ici que les archives des communautés religieuses entrent en scène); le choix d’un site et d’un bâtiment; le financement du projet.

3.1 Enquête sur les réalisations diocésaines

Le premier geste du Comité des archivistes a été de procéder à une enquête et de constituer un recueil documentaire sur les réalisations existantes en matière de centres d’archives diocésains, principalement au Canada et aux États-Unis, sans négliger pour autant l’Europe. Les informations recueillies à partir des sites Internet de ces centres ont permis de considérer plusieurs éléments importants : mandat du centre, fonctionnement, services offerts, relations avec la chancellerie du diocèse, intégration ou non des archives paroissiales et des archives des communautés religieuses, nature et nombre du personnel nécessaire au fonctionnement, etc. Un constat universel est celui d’une volonté de renforcement des archives centrales diocésaines ou d’un organisme apparenté qui deviennent le noyau et le pôle d’attraction des autres archives ecclésiastiques, conformément à l’esprit des recommandations faites par la Commission des biens culturels de l’Église dans sa lettre circulaire *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*. Il est vrai qu’avec une population catholique souvent moindre que l’archidiocèse de Québec, les diocèses américains ont généralement des ressources financières beaucoup plus importantes.

3.2 Enquête sur les besoins

Dans un deuxième temps, le Comité des archivistes a procédé – et c’est une opération incontournable pour l’élaboration d’un projet de cette envergure – à une enquête sur les besoins propres au diocèse de Québec :

- a) Les archives diocésaines
- b) Les archives paroissiales
- c) Les archives des communautés religieuses
- d) Les archives d’autres organismes ecclésiastiques

Cette enquête visait principalement à évaluer la quantité d’archives en jeu, mais aussi à préciser les intentions des autorités diocésaines quant aux catégories patrimoniales visées par le projet : archives seules ; archives et livres anciens (au moins la bibliothèque historique des évêques) ; archives, livres et objets du patrimoine religieux diocésain ?

Des variantes importantes quant à la conception du projet et au choix d’un bâtiment.

Les archives des communautés religieuses

Sur la question très particulière qui fait l'objet du colloque d'aujourd'hui, celle des archives des communautés religieuses, je présente ci-après sous forme synthétique une brève chronologie du dossier avec les informations pertinentes :

- 1968 et 1978 — Premières études diocésaines relatives aux archives ecclésiastiques de la ville de Québec (incluant donc celles des communautés religieuses fondatrices), en réponse à divers projets de regroupement promus par le Séminaire de Québec, d'abord, puis par les Archives nationales du Québec.
- 2001, 7 déc. — Rencontre préliminaire d'un représentant du RAR avec le chancelier pour exposer les hypothèses retenues par le Regroupement pour la sauvegarde des archives religieuses.
- 2002, 25 avril — Rapport du Comité d'étude du RAR sur l'avenir des archives de communautés religieuses.⁹ L'association à long terme sous forme de partenariat avec un centre d'archives diocésain est la deuxième recommandation du comité comme solution d'avenir (art. 8.2). Le comité y voit effectivement, dans certains cas, « une excellente solution », « réaliste et logique », affirmant que les avantages de ce partenariat sont convaincants, avec liste à l'appui (art. 5.4).
- 2003, 18 fév. — Constitution du Comité d'experts archivistes déjà mentionné, avec nomination d'un représentant du RAR parmi les membres.
- 2003, 18 fév. — Réalisation d'un tableau synoptique des communautés présentes sur le territoire diocésain avec indication des éléments suivants : lieu du Généralat, lieu du Provincialat, existence ou non d'un centre d'archives suffisamment constitué ou projeté. Étude complétée par les données d'une enquête interne du RAR auprès des communautés religieuses de la grande région de Québec contenant une évaluation des quantités d'archives, par catégories de support.
- 2003, 6 oct. — Rencontre des responsables du projet de Centre d'archives (vicaire général, chancelier et archivistes diocésains) avec les archivistes des communautés religieuses situées sur le territoire diocésain pour les informer officiellement de l'existence du projet de centre d'archives diocésain et de l'ouverture créée à l'endroit des communautés religieuses.
- 2003, 3 nov. — Dans l'acte épiscopal constituant le Centre des archives historiques, un paragraphe mentionne explicitement l'ouverture à l'endroit des communautés religieuses :

Nous invitons également les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique situées sur le territoire de l'Archidiocèse de Québec à s'adjoindre en partenariat à ce projet et, après entente avec l'Archevêque soussigné, à faire dépôt de leurs archives à ce Centre des archives dont le présent acte établit l'existence canonique.¹⁰

⁹ Comité d'étude sur l'avenir des archives de communautés religieuses, *Avenir des archives religieuses. Études de solutions concrètes pour leur permanence*. Rapport du Comité central au Regroupement des archivistes religieux, par monsieur le chanoine Laurent Tailleux, président. Montréal, 25 avril 2002.

¹⁰ Ouellet, Cardinal Marc, Acte constituant le Centre des Archives historiques du diocèse de Québec, 3 nov. 2003.

- 2004, 21 mai — 9^e colloque de Mission Patrimoine religieux, à Québec. Communication du cardinal Marc Ouellet intitulée « L'importance du patrimoine religieux dans l'histoire présente et future de l'archidiocèse de Québec », avec présentation du projet du Centre des archives historiques du diocèse de Québec comprenant : archives diocésaines, archives paroissiales (à l'origine du projet) et « archives des communautés religieuses désireuses de se prévaloir de l'offre de dépôt dans le centre diocésain, suite à une recommandation en ce sens du Regroupement des archivistes religieux. »
- 2005, 22 fév. — Rencontre entre les responsables du projet et les membres de l'Association des supérieur(e)s majeur(e)s du diocèse de Québec (ASMDQ) en vue de sonder l'intérêt des communautés religieuses de s'associer au projet.
- 2005, 6 sept. — Une importante communauté ayant quitté le diocèse manifeste son intérêt en vue d'un partenariat éventuel au Centre d'archives diocésain de Québec.
- 2006, fév. — Inquiétude des communautés religieuses quant à l'évolution et la permanence du projet.
- 2006, mars — Nouvelle enquête auprès de 31 communautés religieuses et instituts pour connaître la masse documentaire de leurs archives historiques. 19 ou 21 répondants : 3,6 km linéaires d'archives! Quatre communautés manifestent cependant clairement leur intention d'élaborer leur propre projet de sauvegarde de leurs archives.
- À partir de 2006, l'attention du Comité des autorités diocésaines et du Comité des experts archivistes se porte sur le problème des archives paroissiales et sur la recherche intensive d'un bâtiment pour abriter le futur Centre. Le dialogue avec les communautés religieuses se fait plus discret.
- 2009, août — Lettre circulaire du vicaire général aux communautés religieuses du diocèse de Québec annonçant la « reprise du projet sur de nouvelles bases » (construction d'un entrepôt à proximité des services diocésains) et sondant à nouveau l'intérêt de chaque communauté pour ce nouveau projet. Avec questionnaire en 6 points.

3.3 Le choix d'un site et d'un bâtiment

Tous les travaux entourant le choix et l'aménagement d'un bâtiment pour le centre d'archives ont grandement bénéficié des informations fournies par le *Guide d'aménagement d'un centre d'archives*¹¹, publié en l'an 2000, et de la compétence de nombreux experts.

a) Le Pavillon Camille-Roy

De concert avec les autorités diocésaines, la Fondation des archives historiques avait d'abord arrêté son choix sur un édifice patrimonial, le Pavillon Camille-Roy, pavillon du Séminaire de Québec qui fut le siège initial de l'Université Laval. Avec son clocher majestueux, ce bâtiment est une icône du Vieux-Québec et figure sur de très nombreuses cartes postales de la vieille capitale.

¹¹ Archives nationales du Québec et ministère de la Culture et des Communications, Publications du Québec, 2000, no 1.3, p. 10-11.

Le choix initial de ce bâtiment, annoncé sur la place publique le 18 mars 2004 en même temps que la création de la Fondation¹², a connu bien des aléas par la suite :

Après la présentation des plans d'architecte pour la transformation interne du Pavillon Camille-Roy en mars 2003 et les ajustements proposés par le Comité des archivistes, plusieurs événements sont venus perturber le scénario initial : contraintes physiques majeures pour la transformation et l'aménagement des salles spécialisées; réévaluation des espaces d'entreposage selon les études quantitatives d'archives diocésaines, paroissiales et religieuses ; hésitations diocésaines quant au site retenu ; redéfinition par le Séminaire des aires disponibles pour le centre d'archives et projets alternatifs pour l'utilisation du bâtiment; oppositions diverses du milieu culturel et politique à l'utilisation du bâtiment à cette fin ; etc. En mars 2005, le choix du bâtiment est sérieusement remis en question, bâtiment qui sera toutefois retenu et utilisé comme entrepôt temporaire.

b) Recherche de sites et de bâtiments alternatifs

Je vous épargne le menu détail des études entourant le choix d'un bâtiment alternatif pour le centre d'archives : bâtiment ecclésiastique recyclé ou bâtiment neuf ; bâtiment à proximité des services diocésains (avec les incertitudes récurrentes quant à la relocalisation de ceux-ci) ou bâtiment plus éloigné ; bâtiment dans le centre-ville patrimonial ou proximité avec les centres de recherches universitaires : autant d'éléments où les variantes abondent : coûts, facilité d'accès pour les utilisateurs internes et externes , intérêt ou non de communautés religieuses, etc.

En 2007 et 2008 s'est établie une collaboration avec un professeur et des étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval. Pendant deux sessions, ces étudiants de dernière année ont présenté divers projets en vue d'un futur centre d'archives : sites variés, divers bâtiments neufs ou recyclés... Une expérience de collaboration extrêmement enrichissante de part et d'autre..

c) Recherches de solutions alternatives.

Parallèlement à ces travaux, des solutions alternatives ont également été envisagées :

- Utilisation d'un bâtiment d'une communauté désirant s'associer au centre d'archives ;
- Conservation des archives dans un entrepôt et mise sur pied d'un centre d'archives virtuel pour les usagers.

Outre les motivations proprement archivistiques sur la convenance ou non de tel ou tel bâtiment, les péripéties entourant ce choix devaient composer avec l'absence complète de financement, point abordé dans la prochaine section.

¹² Annonce de l'aménagement du Pavillon Camille-Roy pour conserver les archives du diocèse, au coût de 70\$ M, *Le Soleil*, 18 mars 2004.

3.4 Le financement du projet

« L'argent, dit-on, est le nerf de la guerre ». Il s'agit là, évidemment, d'un facteur déterminant de la réalisation d'un projet et, dans le cas de Québec, de sa non réalisation. J'aborde la question en quatre volets :

1^{er} volet : Subventions gouvernementales

Les subventions reçues en début de projet, essentiellement fédérales, sans être négligeables, ont principalement servi à couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation et des études préliminaires, architecturales et autres. D'autres opportunités seraient à évaluer du côté provincial, notamment avec les nouvelles orientations du Conseil du patrimoine religieux en matière d'archives.

2^e volet : Donateurs privés à l'extérieur du diocèse

De ce point de vue, il faut souligner la situation exceptionnellement avantageuse de l'Église de Québec qui, de par son histoire, est l'Église-mère de très nombreux diocèses au Canada comme aux États-Unis.

Historiquement, le vicariat apostolique de la Nouvelle-France est érigé en 1658; Mgr de Laval arrive en 1659. Plus de 175 ans s'écouleront avant la création d'un deuxième diocèse au Québec.

Géographiquement : juridiction d'un océan à l'autre et, vers le sud, jusqu'au nord du Mexique.

Même après plusieurs transferts d'archives en faveur des nouveaux diocèses démembrés de Québec, les archives actuellement conservées par l'archidiocèse touchent un immense territoire et nombreuses sont les localités et les familles, canadiennes et américaines, mais aussi françaises, qui doivent encore passer par Québec pour retracer leur histoire.

De ce point de vue, il existe de réelles possibilités d'intéresser à notre cause des donateurs privés du Canada et des États-Unis, et c'est d'ailleurs dans cette direction que les premiers contacts pour un financement substantiel du projet de centre diocésain d'archives ont été faits.

Malgré des perspectives reluisantes, les attentats du 11 septembre 2001, malheureusement, ont créé une rupture très importante de ce côté.

3^e volet : Donateurs privés à l'intérieur du diocèse

Quant aux donateurs privés à l'intérieur du diocèse de Québec, ils ont été abondamment sollicités pour couvrir les dépenses reliées à d'autres projets reconnus prioritaires :

- 2001-2002 - Les Journées mondiales de la jeunesse 2002 de Toronto;
- 2006, mars - Le Congrès eucharistique international de Québec 2008 (8,5 \$ M) et le Fonds SVP / Fondation Cardinal-Marc-Ouellet pour les immigrants.
- 2010, Le Petit Séminaire diocésain de Québec, qui occupe d'ailleurs maintenant un des bâtiments considérés pour le futur centre d'archives!

4^e volet : Participation des communautés religieuses

La contribution des communautés religieuses est évidemment tributaire de leur participation ou non au projet de centre d'archives diocésain. C'était d'ailleurs un des aspects soulevés lors des rencontres des responsables du projet avec les responsables ou représentants des communautés religieuses en 2003 et 2005 ainsi que des circulaires déjà mentionnées. Sur ce point, il faut bien souligner que les communautés plus fortunées sont cependant celles qui ont l'opportunité d'organiser leurs propres projets de sauvegarde, même si d'autres considérations entrent en compte.

Il est facile de comprendre les hésitations des autorités religieuses, tant que la situation et l'avenir de leurs propres communautés ne se seront pas précisés et tant que le projet diocésain ne deviendra pas plus consistant.

CONCLUSION

Le rapide tour d'horizon effectué sur la naissance et l'évolution du projet de centre d'archives diocésain de Québec pourra en inspirer quelques-uns et pourra aussi en effrayer d'autres.

Après un départ sur des assises structurelles discutables, après de très nombreux obstacles rencontrés tout au long du projet, malgré le départ à la retraite du responsable du Comité d'experts archivistes pour le Centre des archives historiques en 2009, malgré le décès du président-fondateur de la Fondation des archives historiques et responsable du financement du projet en 2010, malgré la vacance du siège épiscopal de Québec suite à la nomination de l'archevêque comme préfet de la Congrégation pour les évêques et président de la Commission pour l'Amérique latine en juin 2010, le projet est toujours bien vivant et sera présenté au nouvel archevêque dès sa nomination... ou le lendemain !

Le Rapport de 1999 se terminait avec ce souhait : « Dans le diocèse de Québec, le plus ancien en Amérique au nord du Mexique, la question des archives paroissiales (...) mérite de recevoir une solution honorable. » Il est devenu évident, au cours des ans, que les archives diocésaines et les archives de communautés religieuses doivent avoir part à cette solution honorable!

Des propositions nouvelles et plus simples ont été évoquées dernièrement et je demeure optimiste quant à la réalisation du projet. Je veux bien, pour ma part, confier à saint Joseph, gardien de l'Église et de la saint Famille, la garde de nos archives et la réalisation de ce projet!

Par ailleurs, je formule deux vœux :

1. Mettre en œuvre la proposition de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'église de créer dans chaque diocèse une Commission composée des responsables des archives ecclésiastiques existant sur son territoire (2.1), proposition qui me semble très pertinente puisque des rencontres épisodiques en temps de crise n'ont pas la même portée que des rencontres statutaires et un dialogue suivi.
2. Plus largement, je pense que des rencontres périodiques entre archivistes diocésains, mêmes espacées dans le temps, seraient très profitables.